

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
OMPS - Commune

Séance du mardi 02 avril 2024

Délibération N° DE_2024_007

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	9	9
Date de la convocation : 26/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le deux avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de la Mairie), sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LOISON.

Présents : Monsieur Samuel SARRAILLE, Monsieur Cédric CARNUS, Monsieur Franck GIRARD, Monsieur Nicolas GUILLON, Monsieur André LACAZE, Madame Nathalie LAVERGNE, Monsieur Jean-Luc LOISON, Monsieur Jean-Claude MOREL, Madame Aline BERTI

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Nicolas GUILLON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Amendes de police 2024

Jean-Luc LOISON, Maire d'OMPS, explique au Conseil Municipal que dans le cadre du dispositif des Amendes de Police 2024, la commune peut prétendre à un financement sur la réalisation de projets d'investissements.

Dans le cadre de ce dispositif, la commune pourrait déposer un dossier de demande de subvention pour le projet "Parking centre bourg".

Jean-Luc LOISON, Maire d'OMPS, invite le Conseil Municipal à solliciter une subvention de 25% du montant des travaux HT au titre des Amendes de Police 2024.

Jean-Claude MOREL, première adjoint présente les coûts prévisionnels des travaux, à savoir :

"Parking centre bourg" : 17 129,40 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de déposer dans le cadre des Amendes de Police 2024 le projet : "Parking centre

Préfecture du Cantal
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
015-211501440-DE_2024_007-DE

bourg"

Etablit le plan de financement suivant :

Subvention Amendes de Police 2024 : 25% : 4 282.35 €

Autofinancement : 12 847.05 €

Total : 17 129,40 € HT

Sollicite en outre une subvention sur les crédits des Amendes de Police au taux de 25 % pour permettre l'exécution des travaux et l'amortissement des dépenses engagées ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Luc LOISON
Président de séance

Monsieur Nicolas GUILLON
Secrétaire de séance



Préfecture du Cantal
Date de reception de l'AR: 04/04/2024
015-211501440-DE_2024_007-DE